



N° BLA/10 - 10 septembre 1957

LES MARIAGES MIXTES ET LE MILIEU MUSULMAN ARABE EN AFRIQUE DU NORD

Quelques principes pour une théologie pastorale des mariages mixtes en France ont déjà été exposés ici dans leurs grandes lignes¹. Des observations ont été faites ensuite sur de nombreux cas (de mariages semblables) en Kabylie². Enfin, l'analyse du roman de Memmi, "Agar", ainsi qu'un article de Raymond Benichou dans l'Information juive permettaient de nous faire percevoir le drame analogue qui se jouait dans les esprits et les cœurs des Juifs³.

Des réflexions de musulmans et une enquête épistolaire menée en 1950 par la revue "Salam Ifrikyia" (qui paraissait à Alger sous la direction de M. Hamza Boubakeur) éclaireront davantage encore les esprits sur ce que pensent les musulmans maghrébins des mariages mixtes. Mme si les raisons apportées dans ces lettres paraissent quelquefois diséutablesela souffrance, elle, est presque toujours un fait qui s'impose d'une façon ou d'une autre.

Les données légales telles que nous les trouvons dans le Coran et telles que certains juristes ont pu les commenter seront d'abord brièvement exposées pour mieux situer le problème dans l'optique musulmane.

Que dit le Coran de ces unions mixtes ?

Cf. 2, 220/221 "N'épousez point les associatrices avant qu'elles ne croient ! Une esclave croyante est certes meilleure qu'une associatrice même si celle-ci vous plaît. Ne donnez point (vos filles) en mariage aux associateurs avant qu'ils ne croient ! Un esclave croyant est meilleur qu'un associateur, même si celui-ci vous plaît"

Ces idolâtres associateurs et associatrices sont ceux et celles qui ne croient pas en un Dieu unique, mais qui, au contraire, lui attribuent des associés. Les chrétiens sont certes, classés parmi ces polythéistes, leur foi au mystère trinitaire ayant toujours été comprise par l'Islam comme le péché suprême qui ne sera jamais pardonné. Ce verset coranique est donc à entendre dans le contexte de la mentalité musulmane traditionnelle : "avant que les associatrices croient" ("oua la tankih' ou-lmouchrikât hatta you'minna") veut dire "avant qu'elles ne deviennent musulmanes.

Cependant, nous pouvons lire ailleurs dans le Coran :

¹ Cf. Comprendre série bleue n° 9 du 19/2/57 "Jalons pour l'étude des mariages mixtes"

² Cf. Comprendre, série blanche n° 9 du 13/4/57 "Observations sur les mariages mixtes en Kabylie".

³ Cf. Comprendre, série jaune n° 8 du 50/6/57 "Agar" Les mariages mixtes en milieu juif".

5, 7/5 ... "Licites sont pour vous les femmes du nombre des Croyantes et les femmes du nombre de ceux à qui l'Ecriture a été donnée avant vous..."

Mr Pierre Rondot explique ainsi cette permission pour le musulman d'épouser une femme appartenant à une "religion du Livre" (c'est à dire une chrétienne ou une juive) :

"Dans la perspective de l'Islam, les Gens du Livre ont participation fragmentaire à la vérité par leur connaissance de l'Ecriture, bien que par le rejet du Coran, ils laissent ces textes incomplets et que certains d'entre eux, les juifs, passent même pour les corrompre sciemment. Dès lors, la tradition complète, virile de l'Islam peut englober les traditions juives et chrétiennes tronquées, féminines, et le signe sensible en est manifesté par cette licéité, sans réciproque, du mariage d'un musulman avec la chrétienne ou la juive.⁴

Il est interdit par contre à une musulmane d'épouser un non-musulman. Cette non réciprocité indique bien la volonté de l'Islam de n'admettre le mariage mixte que comme une annexion à la communauté musulmane ; la femme des "gens du livre" se trouverait placée, pour ainsi dire, sous tutelle et en état d'infériorité.

* * *

Ces mariages avec les femmes des Gens du livre, bien que permis et permis théoriquement, ne sont toutefois pas recommandés par les docteurs de la loi (sauf exception et dans certaines circonstances selon l'un ou l'autre juriste). Des auteurs de rite chaf'ite, les qualifient de blâmables et Sidi Khalil, de rite malékite et très suivi en, Afrique du Nord, pouvait même écrire :

"... (Est encore prohibée à titre soit d'épouse soit de concubine) la femme infidèle, à moins, bien que ce soit blâmable, qu'elle soit libre et adepte d'une religion révélée, et ce blâme est encore plus marqué quand la chose se fait en territoire infidèle"⁵

Dans un ouvrage, condamné à l'époque (1930) par les Oulémas de l'Université Ez-Zitouna à Tunis, un notaire tunisien, Tahar al Haddad, écrivait :

"Si l'Islam admet le mariage avec les femmes infidèles chrétiennes ou juives, Cette tolérance s'explique par le souci d'augmenter le nombre des musulmans"⁶

Mais plus loin, le même auteur, ayant alors en vue la situation du Maghreb écrivait :

"... Le mariage des musulmans avec des étrangères est devenu à l'époque présente un véritable fléau, en raison de l'occupation des pays d'Islam par les puissances étrangères et de l'influence qu'elles y ont acquises, influence qui a eu pour effet d'attribuer aux enfants la nationalité de la mère et d'appliquer au mari une législation qui n'est pas la sienne. Il faudrait sur ce point réformer la législation musulmane et interdire les mariages de ce genre qui, vu les circonstances, ne sauraient plus être tolérées dans l'intérêt de l'Islam"⁷

Comme on l'a fait remarquer précédemment, le mariage mixte ne se conçoit que dans l'intérêt de l'Islam.

⁴ "Les Chrétiens d'Orient", Cahiers de l'Afrique et l'Asie, IV^e Edit. Peyronnet, Paris 1955, p. 74

⁵ "Mariage et répudiation". Trad. E. Fagnan, Paris 1909, pp. 36-37

⁶ "Notre femme dans la loi et la société" Trad. analyt. dans la *Revue des Etudes Islamiques*, 1935, Cahier III p. 208

Il est intéressant de rapprocher cette tolérance (justifiée par le souci d'augmenter le nombre de musulmans) des directives données par le prosélytisme musulman en Ouganda par exemple :

- Pousser chaque musulman à épouser autant de femmes qu'il peut pour augmenter le nombre des enfants musulmans. Épouser surtout des femmes chrétiennes pour empêcher la formation de foyers chrétiens.
- Pour y arriver, présenter une dot imbattable.

⁷ Ibid. p. 208

En fin de compte, il semble bien que ces auteurs, qui considèrent les mariages mixtes comme simplement tolérés ou comme blâmables, ne fassent pas, en fait, tellement de différences entre une union avec une femme idolâtre et avec une femme des Gens du Livre. Cela pour différentes raisons⁸. On a déjà fait remarquer, en outre, que, traditionnellement, les "associateurs" ont été compris comme représentés, entre autres, par les Chrétiens. Des jugements de l'opinion populaire, énoncés dans l'enquête épistolaire suivante, correspondent bien à cette façon de voir les choses : ces mariages sont "contraires à la volonté divine" ! Si bien que, pratiquement il semble que, dans la mentalité musulmane maghrébine (au moins traditionaliste), on pense davantage au verset du Coran 2, 220/221 qu'au verset 5, 7/5, ou l'on bloque ensemble les deux versets⁹.

* * *

Les journaux, les revues, les lettres révèlent dans l'opinion une nette défaveur envers les mariages mixtes.

Que dit-on des unions d'un musulman avec une chrétienne ?

La situation d'infériorité et le manque d'instruction de la femme au Maghreb font que certains jeunes gens pensent à des étrangères plutôt qu'à leurs compatriotes. A ce propos la revue féministe tunisienne "Leila" écrivait en mars 1937 : "Ne jetons pas la pierre à nos jeunes gens qui ont opté pour le mariage mixte, tant que la jeune fille musulmane ne pourra lutter à armes égales avec ses sœurs d'Europe". Le journal "La Liberté", du Parti Démocrate Marocain dans son numéro du 31 mars 1954, regrettait la désaffection du jeune marocain pour sa compatriote mais comprenait ce penchant envers, l'Européenne :

"Le jeune marocain évolué subit un net attrait vers la femme européenne. Il en apprécie l'ouverture du visage que le voile ne dissimule pas, l'élégance vestimentaire qui met en évidence le charme de son corps, la démarche libre, l'assurance du regard, la conversation aisée et aussi le niveau intellectuel qui lui permet de traiter sur un pied d'égalité avec l'homme de sujets qui intéressent ce dernier... "

Hama Boubakeur, analysant l'évolution de la conception du mariage chez les jeunes algériens, on décrit l'aboutissant :

"... Les jeunes finirent par se faire un idéal de l'épouse et cet idéal était un idéal étranger. Le jeune musulman évolué vit dans la chrétienne l'épouse modèle, la compagne aimante et qui "comprend" (fahma), qui sait faire naître la véritable communion, qui joue aux côtés de son époux le rôle d'une femme et d'une mère, d'une

⁸ Passons sur l'aspect proprement casuistique du problème. Malek dit que ces unions sont blâmables à cause des nombreuses entorses à la loi musulmane auxquelles elles donnent lieu : vin absorbé par l'enfant dans le sein maternel ou par le mari au cours des embrassements ; mauvais exemples de la femme qui pratique la religion chrétienne ou juive et peut influencer ses enfants, etc... . (Cité par E. ZEYS dans son "Traité élémentaire de Droit musulman malékite", Jourdan, Alger 1885).

⁹ L'absence dans l'Islam d'un magistère vivant se fait également sentir dans ce problème des mariages mixtes. L'union avec une femme d'une religion révélée est permise et cependant, certains juristes la qualifient de blâmable ou même la jugent seulement tolérée. La conscience très vive de trahir la communauté musulmane en s'unissant à des "associateurs" (et vu les circonstances particulières au Maghreb) fait porter sur ces mariages un jugement qui n'est pas conforme à la lettre stricte du Coran (5, 7/5) ; mais qui apparaît conforme en fait, à l'esprit de l'Islam. On peut rapprocher ces réactions de celles décrites à propos de la limitation des naissances (Cf. Comprendre, série blanche, n° 3, 21/9/ 56, pp. 12-143 où l'on voyait que la non reconnaissance de la loi naturelle par la pensée traditionnelle de l'Islam, amenait tel ou tel cheikh et des musulmans du peuple à réagir différemment selon qu'ils jugeaient les pratiques anticonceptionnelles suivant leur conscience se référant à la loi naturelle ("Tu ne tueras pas, tu ne feras pas de mal") ou suivant leur connaissance de la loi qui les faisait alors avouer que les pratiques étaient tolérées dans telle ou telle circonstance. "Consultant leur cœur", les musulmans agissaient selon la volonté de Dieu, mais le respect dû à la loi positive divine (le Coran) les rendait perplexes. Dans le cas des mariages mixtes la loi positive est explicite (Coran 5, 7/5) et cependant, la conscience islamique craignant l'association avec les non-musulmans et leur assimilation par eux, amène des réactions contraires à la lettre du Coran. "Il faudra avouer que nous croyons en certaines parties de notre Coran, mais non en d'autres" écrivait un musulman. Il faudrait dire aussi que le musulman agit tantôt selon son bon sens naturel (comme tout homme) et tantôt selon sa mentalité musulmane, parfois alors avec une référence à la lettre du Coran et d'autres fois avec sa seule sensibilité musulmane propre (se justifiant, au besoin, par une interprétation quelquefois erronée de la loi).

compagne de lutte, qui place sur un plan supérieur le sens de l'union. A ces qualités entrevues dans l'abstrait, dans le rêve, s'ajoutèrent, pour le séduire davantage peut-être l'allure sportive et libre, l'élégance et l'activité de l'Européenne, son franc parler et l'attraction de ses toilettes.

Convaincus du vide qu'offrait à cet égard la société musulmane, de la sotte immutabilité des coutumes ancestrales, quelques-uns pour se conformer à leur idéal, épousèrent des Européennes"¹⁰

Et Tahar al Haddad, dans son livre "Notre femme dans la loi et la société" paru en arabe à Tunis en 1930, analysait le même phénomène pour le milieu bourgeois de Tunis :

"... Un désordre matériel ruineux règne dans les intérieurs tunisiens. Dégoûtés de leur foyer sans joie et sans paix, bien des hommes vont chercher de la distraction dans les restaurants et les cafés européens et ne rentrent chez eux que pour dormir, laissant ainsi les malheureuses femmes dans l'isolement moral, Aussi, certains jeunes gens en arrivent-ils à penser que la femme tunisienne est incapable d'être une bonne épouse et ils recherchent le mariage avec des étrangères.

Le charme de ces étrangères est dû aux très réelles qualités que leur a conférées leur éducation familiale et sociale. Actives, gracieuses, douées de goût et de finesse d'esprit, ordonnées et prévoyantes, elles savent établir rationnellement le budget domestique et éduquer leurs enfants".¹¹

Mais si l'on comprend cet état de choses, il n'est pas moins vrai que, pour de multiples raisons, les critiques s'élèvent violemment contre ces unions mixtes.

Le problème était débattu avec passion à Tunis en 1936. M. Paul Azan écrivait alors :

"Les nationalistes... font une campagne ardente contre les mariages mixtes; ils s'élèvent avec violence contre les musulmans qui épousent des "chiennes d'Européennes", selon une chanson récemment applaudie à Tunis au cours d'une séance musicale musulmane" ¹²

Une lectrice tunisienne de la revue "Leila" répondant, (dans le numéro de mai 57) aux tentatives de compréhension exprimées dans le périodique, conjurait les jeunes tunisiens de "boucher leurs oreilles aux sirènes d'outre-mer". "Les jeunes gens qui vont en France, disait-elle, épousent des Françaises parce qu'ils croient la jeune Française supérieure et satisfont ainsi leur vanité. Ils les promènent dans les souks de Tunis, ensuite viennent les désillusions. Celles-ci sont décrites loyalement par deux auteurs cités précédemment :

"... La raison a moins de part que la passion dans de pareilles unions. Aussi ne donnent-elles pas les heureux résultats qu'on en escomptait. Les différences raciales ne tardent pas à s'accuser et à entraîner des conflits pénibles entre les époux. Au vrai, l'éducation de la femme européenne, si poussée qu'elle soit, ne la prépare pas au mariage avec un musulman tunisien. D'ailleurs il est presque impossible que la femme européenne consente à adopter et à s'incorporer à la famille musulmane tunisienne. C'est plutôt elle qui, par son influence personnelle, poussera son mari à s'assimiler à son élément ethnique, avec les enfants issus du mariage... Tout cela n'empêche malheureusement pas les Tunisiens de contracter ces fâcheux mariages avec des étrangères, quittes à s'en repentir amèrement plus tard. "¹³

"... Ces ménages mixtes furent mis à l'index par le milieu musulman, comme par le milieu européen. Le musulman n'avait pas non plus pensé qu'un atavisme de plusieurs siècles pouvait, malgré tous les progrès intellectuels réalisés, constituer une

¹⁰ "La musulmane nord-africaine d'aujourd'hui" dans *Rythme du Monde* 1950, n° 4 p28

¹¹ Revue des Etudes Islamiques 1935 III pp. 222-224

¹² "Les problèmes de la Tunisie actuelle" dans "Revue des Deux Mondes" 15/3/36 p. 388

¹³ Tahar el Haddad - Ibid. p. 224

source de désunion, et rendre le foyer infernal. Il n'osait s'avouer à lui-même qu'il était fort mal préparé pour vivre aisément avec l'Européenne, en qui il voulait voir à tout prix une chrétienne. De telles unions furent généralement malheureuses. Pour se consoler de ses désillusions, le jeune musulman qui avait tenté cette expérience prêchait à ses coreligionnaires : "la chrétienne n'est chrétienne qu'avec le chrétien". (Ben Amha). La vie avec une musulmane ignorante ajoutait-il est plus supportable qu'avec une Européenne (Nasraniya) instruite. Cette déception et les leçons qu'elle comportait incitèrent le musulman éduqué, évolué, à se pencher de nouveau sur son propre milieu pour le réformer en dénonçant ses tares" ¹⁴

Des lettres de musulmans et de musulmanes parues dans la revue algérienne "As-Salam" (n° 22 du 1/11/1947) et particulièrement une enquête épistolaire de la revue "Salam Ifrikya" (no 32 et 33 des mois d'avril et de mai 1950) révèlent pour la plupart la mise en garde envers les mariages mixtes. Ces témoignages sont extrêmement significatifs de la mentalité de beaucoup de musulmans maghrébins à cet égard.

Melle Ch. B, Bône

"... Certains de vos correspondants condamnent le mariage des musulmans avec les Européennes. Je suis de leur avis. Non seulement ces "évolués" qui se recrutent surtout parmi les avocats et les médecins rompent avec notre société, mais constituent un grave danger pour notre avenir, car si notre élite est assimilée, "absorbée", notre peuple sera toujours privé de guides sûrs. Ce sont, aux yeux de toutes les musulmanes, des lâches, des égoïstes. Pourriez-vous, Mademoiselle, mettre dans votre journal cette annonce : "Un musulman qui tourne le dos à son peuple, pour une européenne est un traître et doit être mis au ban de la société".

Melle N. B. , Souk Eléta

Quant aux mariages mixtes, c'est un désastre à tous les points de vue. Tel est mon avis, quoique d'autres disent le contraire".

Asnia H. M. , Oran

"... Une musulmane ne doit pas épouser un Européen et une Européenne ne doit pas épouser un musulman. Nous devons nous respecter, mais pas fusionner. C'est grave et contraire à la volonté divine. "

Mlle Zohra Benkassem, Casablanca

"... Aveuglés par leur amour, nombreux sont de plus en plus les musulmans qui épousent des chrétiennes. Que résulte-t-il de ces mariages désassortis? Les époux tout occupés de leur bonheur (oh! combien éphémère) ne prévoient pas les mille soucis qui les attendent. De ces unions naissent des enfants malheureux, désemparés, ne sachant à quel Dieu se vouer (c'est le cas de le dire). Méprisés des Européens, tenus à l'écart de l'autre côté, ils se sentent vaguement de trop et perdus entre deux sociétés qui n'avaient pas prévu ni l'une ni l'autre leur arrivée et qui refusent de se pencher sur leur angoisse. Que de musulmans sachent et comprennent la situation lamentable qui nous est faite à nous enfants "mixtes" sans société définie. "

Mlle L. G. , Oran

"... Musulmans, mes frères, il est temps de comprendre que la musulmane seule peut comprendre et rendre heureux le musulman. A défaut d'instruction nos sœurs ont du cœur et un sens parfait de la vie conjugale. "

Mlle H.K., Oran

"... Le mariage mixte, une grande erreur à éviter. Que peut-il advenir dites-

¹⁴ Hamza Boubakeur "Rythme du Monde" 1950 n° 4, p. 29

moi, d'une union où tout concourt à séparer les conjoints ? D'abord, la différence de race et de religion, ensuite le cortège des divergences d'idées, d'éducation, etc... Je suis navrée de constater combien nos jeunes gens sont attirés par les Européennes. Je ne parlerai pas de ces pauvres ignorants tout fiers de ramener dans leur famille "la roumia" (qu'on me permette de dire que ces dernières ne sont pas le plus souvent issues des classes élevées, cependant elles considèrent que c'est un honneur qu'elles nous font en venant chez nous, bref...). Pour revenir à ces ignorants ceux-là sont excusables car ils ne savent pas ce qu'ils font. C'est sur la méprise des autres que je veux attirer votre attention. De ces autres qui sont instruits. Si un jour la désorganisation atteignait notre société c'est à eux qu'il faudrait s'en prendre. Ils sont à blâmer. Peut-être me répondront-ils qu'ils n'ont pas trouvé de jeune fille musulmane de nos jours pour rivaliser avec succès avec des Européennes' (beauté, grâce, pudeur, culture). L'instruction leur manque peut-être ? Ce n'est pas tout à fait de leur faute et je suis certaine que si les jeunes époux y mettaient un peu de bonne volonté, de grands progrès seraient enregistrés, car, c'est un fait, la musulmane est intelligente et, aidée par son mari, elle essaierait de comprendre et de s'adapter.

Quant à la situation des enfants, je puis dire qu'elle est affreuse".

Hachemi, Tunis.

" ... Ces unions "assorties" nous offrent trop souvent hélas ! les désillusions les plus amères quant au triple déséquilibre, conjugal, familial et surtout social. En lui-même ce mariage n'a rien de condamnable. Ce sont plutôt ses conséquences sur le cours heureux de la société musulmane qui nous déterminent à le considérer un peu plus sérieusement.

Nous pouvons dire que du point de vue conjugal il y a rarement équilibre, la femme européenne s'adaptant difficilement au milieu social de son époux. D'autre part, les différences de mœurs, de religion jouent un rôle assez notable dans une éventuelle mésentente quoique par nature le musulman s'assimile fort bien à tous les milieux qui lui sont étrangers.

"Le jour où nos jeunes filles cesseront d'être un simple ornement d'intérieur; le jour où affranchies, mais préparées moralement et intellectuellement à leur double rôle social, elles se dirigeront vers la voie du progrès, ce jour-là nous n'aurons plus à nous plaindre des mariages mixtes. Car, en définitive, il n'y a vraiment que la femme musulmane qui comprenne le musulman jusqu'à l'âme même".

Ahmed Benjellouna

"... Tout d'abord ces unions étaient presque interdites par l'Islam : "N'épousez les idolâtres que lorsqu'elles croiront... " J'ai dit qu'elles étaient presque interdites, car lorsque le Destin et la Fortune avaient souri aux musulmans, ceux-ci épousaient les non-musulmanes qui devenaient musulmanes par la suite. Donc les musulmans accomplissaient de bonnes actions en répandant l'Islam par ce moyen.

Aujourd'hui ces unions doivent être interdites, car les musulmans épousent des européennes pour accomplir de mauvaises actions à tous points de vue.

... Le bonheur familial n'est qu'éphémère : au début de la vie conjugale les époux sont bien d'accord et s'entendent sur tous les points. Mais leur amour n'est qu'un feu de paille Le musulman est jaloux. Comment permettra-t-il à sa femme de parler à ses amis ?

... Lorsque les enfants nés de ces unions savent que dans leurs veines circule un sang étranger, ils prennent leur père comme responsable de cela. Qui aimer le plus, est-ce le père ou la mère ? Ils se trouvent ainsi entre le marteau et l'enclume. Laquelle des religions faut-il embrasser ? Embrasser le Christianisme serait blesser le père. Souvent ils embrassent les deux à la fois pour faire plaisir au père et à la mère ! Et ils se créent une nouvelle religion qui n'est ni l'Islam ni le Christianisme. "

Hamouli Sebti, Constantine

"... Je suis de retour de France où j'ai vécu pendant sept années, notamment à Paris et sa banlieue... Je suis arrivée à la conclusion suivante : Il serait préférable et de beaucoup pour un Arabe, même intellectuel d'épouser une femme de sa race, même si celle-ci est une paysanne, car au fond cette dernière est plus proche de lui que n'importe qu'elle Européenne... Je compare le mariage d'un Arabe avec une Européenne à un V ; le début de leur union est représenté par la base de ce V, et plus ils avancent dans la vie plus ils se séparent telles les deux branches de la lettre. Dans la plupart de ces mariages, le drame éclate à l'approche ou à la naissance d'un bébé : si c'est un garçon la maman veut l'appeler Jean ou Jacques et le papa Mohamed ou Ahmed. A ce moment là, entre les conjoints, il y a fatalement rupture morale qui est souvent suivie d'une rupture complète...

Par contre le mariage d'un Arabe avec une femme de sa race, qui serait même d'un niveau social et intellectuel inférieur au sien, est comparable à un V renversé au début ils seront certainement séparés moralement, mais après ils finiront toujours par se rapprocher et se joindre définitivement l'un à l'autre".

- B. Aidi, Sidi Bel Abbès

"... Pour moi l'union des musulmans et des européennes ne saurait être viable.

... Les musulmans attachent beaucoup trop d'importance à leur religion, je dirai même qu'elle embrasse pour eux toutes les activités de la vie. Ils ne peuvent tolérer aucun manquement à ces principes.

... La seule issue est celle-ci : l'Européenne doit abandonner sa foi pour se convertir à celle de son époux, avec tout ce qu'elle comporte (voile, statut coranique, etc...) ; ou bien le musulman doit renoncer à sa religion pour adopter celle de son épouse et s'intégrer dans la communauté occidentale et chrétienne. On voit qu'il y a incompatibilité et aliénation de la liberté de l'un en faveur de l'autre... Je dirai que l'Européenne, si elle n'est pas assimilée, demeurera une déclassée, une désadaptée, et alors il n'y a pas d'union véritable.

Je crois que si le mariage mixte était encouragé il entraînerait la désorganisation de la société musulmane, étant donné que l'influence de la femme européenne peut être néfaste dans le domaine religieux. "

Les réactions sont aussi défavorables quand il s'agit d'unions entre une musulmane et un Européen.

Melle Chafiaa B, Constantine.

"... L'Européen ne nous inspire aucune confiance. Il me semble si différent de nous et si peu attirant. Quelques bonnes et quelques déclassées se lancent parfois dans les unions mixtes, mais elles ont rompu avec la société musulmane. Mariée avec un Européen, la femme algérienne est perdue pour nous. Elle est vouée du reste à être malheureuse. Mieux vaut un portefaix de chez nous qu'un homme riche et distingué de chez eux. Et puis c'est contraire à l'Islam. "

Melle H. K. , Oran

"... La jeune fille, s'il s'agit d'elle, peut croire que son émancipation, sa façon de s'habiller suffit à combler le fossé... Au plus profond de nous-mêmes, silencieuse et comme endormie au point que nous l'oublions très souvent, subsiste notre âme arabe belle et noble. De l'euphorie où la musulmane mariée à l'Européen se sera volontairement plongée un petit rien viendra la tirer.

Un office religieux entendu brusquement, et tout à coup la jeune femme s'apercevra qu'elle est toujours et malgré tout musulmane. Que malgré tout elle n'arrivera jamais à réaliser la plénitude du bonheur familial auprès d'un homme qui

n'est pas de sa race... Je ne parlerai pas des enfants car le père se fera fort de les convertir à sa propre religion".

Melle Jamila C, Blida.

"... Je voudrais que vos lecteurs européens sachent que l'Européen, en tant qu'homme, n'inspire aucune attirance à la musulmane. "

Ahmed Laghrissi, Rabat.

"... Les musulmanes qui se marient avec des Européens se trouvent attirées par le modernisme, flattées par la richesse européenne et surtout elles manquent de culture islamique et appartiennent à la catégorie des boniches. Ces mariages sont à proscrire. "

* * *

Race et religion, mœurs et coutumes, éducation et instruction, rupture avec la communauté musulmane, désorganisation de cette société, drame des enfants issus de ces unions, etc... autant de raisons, mises en avant par les correspondants pour repousser les mariages mixtes.

On se rend bien compte, d'autre part, que le milieu féminin du Maghreb ne satisfait pas les jeunes musulmans évolués et que l'effort doit précisément porter sur une émancipation intelligente de la femme. L'évolution de celle-ci est d'ailleurs en marche en Afrique du Nord depuis des années déjà. Les libertés de base pour lesquelles militent les femmes instruites pourraient se résumer dans cette volonté.

"Nous ne voulons plus être considérées comme des mineures et nous n'acceptons pas l'esprit paternaliste et condescendant que l'homme dit 'évolué' manifeste à notre égard. Nous exigeons d'être traitées en égales de l'homme".¹⁵

* * *

Certaines lettres de l'enquête de la revue "Salam Ifriqiyya" ont particulièrement mis l'accent sur un point qui est lourd de conséquences, la différence de religion. Tout en étant rares, les réussites dans ces unions mixtes existent cependant. Mais la réussite sur le plan humain de l'amour et de l'entente conjugale est une chose et la réussite sur un plan chrétien en est une autre. Si les enfants issus de ces mariages ne sont pas baptisés (et ont même déjà des noms musulmans), s'ils "choisiront plus tard la religion qu'ils voudront", si l'épouse chrétienne n'est pas libre de "pratiquer" et si, en fait, elle n'a même plus de mentalité chrétienne, le mariage mixte pourra être satisfaisant sur un plan purement humain (entente, adaptation mutuelle, mise en harmonie progressive, support généreux des différences, etc...) mais il ne le sera certainement pas sur le plan chrétien. Les correspondants de la revue, réagissant avec une mentalité musulmane, l'ont très bien compris de leur point de vue musulman. Il serait bon, quelquefois, que des chrétiens ou des chrétiennes, qui veulent juger authentiquement en chrétiens, n'oublient pas ce qui fait la grandeur du mariage catholique et conservent encore assez le sens de l'Eglise pour savoir ce que celle-ci demande à ceux et à celles qui veulent lui rester fidèles.



¹⁵ Souad "Nous voulons l'égalité avec l'homme" dans "Démocratie" (hebdomadaire du P. D. I. au Maroc, numéro du 4 février 1957)